REPUBLIQUE FRANCAISE

AP-2025-63 / DIRECTION DE L'IMMOBILIER

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 15/07/2025

Délibération n° AP-2025-63 – Cession à l'EPFA Guyane des parcelles cadastrées BT 968 et BT 912 sises à Cayenne

L'an deux mil vingt cinq et le mardi 15 juillet à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FEREIRA, Président.

Etaient présents : Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Philippe BOUBA, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jessi AMERICAIN, M. Julnor BELIZAIRE, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, M. Jean-Claude LABRADOR, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. Christian NOKO, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Keena Annick LEONCE

Etaient représentés : Monsieur Gabriel SERVILLE a donné procuration à Madame Annie ROBINSON CHOCHO, Madame Samantha CYRIAQUE a donné procuration à Madame Karine CRESSON-IBRIS, Madame Muriel BRIQUET a donné procuration à Monsieur Jessi AMERICAIN, Monsieur François BAGADI a donné procuration à Monsieur Philippe BOUBA, Madame Audrey MARIE a donné procuration à Monsieur Pierre DESERT, Monsieur Albéric BENTH a donné procuration à Monsieur Jean-Claude LABRADOR, Madame Nelly DESMANGLES a donné procuration à Monsieur Julnor BELIZAIRE, Madame Marie-Lucienne RATTIER a donné procuration à Monsieur Christian NOKO, Monsieur Enrico WILLIAM a donné procuration à Madame Christiane BARBE

Etaient absents : M. Jean-Paul FEREIRA, M. Thibault LECHAT VEGA, Mme Patricia SAID, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Roger ARON, M. Chester LEONCE, M. Emmanuel PRINCE, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Sherly ALCIN, Mme Catherine LÉO, Mme Isabelle PATIENT, M. Denis GALIMOT, Mme Magda SOESANNA, M. Félix DADA, M. Boris CHONG-SIT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Crépin KEZZA, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, M. René MONERVILLE, M. Claude PLENET, M. François RINGUET, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Mirta TANI, Mme Sergina TELON, Mme Isabelle VERNET, M. Benfélino WAARHEID, M. Akama OPOYA, M. Rodolphe ALEXANDRE

Vu la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2311-5 et le dispositif général mis en place pour les communes et par analogie pour les autres collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la demande d'acquisition de l'EPFA Guyane référencée MN/080485 du 09/02/2022 concernant la parcelle BT 968 ;

Vu le rapport d'évaluation - avis de valeur vénale de la DRFIP, référencé 2022-97302-70797 du 05 octobre 2022 sur la parcelle cadastrée BT 884 ;

Vu l'acception de l'EPFA Guyane de l'offre d'acquisition de l'emprise au prix de 542 800.00 € ;

Vu la demande de cession à l'euro symbolique de l'EPFA Guyane concernant la parcelle BT 912, référencée ND/098125 du 14 octobre 2024 ;

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale, référencé 2024-97302-08138 du 17 février 2025 concernant la parcelle cadastrée BT 912 ;

Vu le rapport n° AP-2025-60-15 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis de la commission Aménagement du territoire, Logement, Politique de la ville et de l'habitat, Valorisation du patrimoine immobilier et foncier, Désenclavement, Transport, Energie, Déchets, Environnement, Biodiversité, Développement durable du 09/07/2025

Vu le PV de carence du 10/07/2025 ;

Considérant l'intérêt général que revêt ces deux projets d'aménagement ;

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2025-60-15

ARTICLE 1 : **DECIDE** de céder à l'Etablissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée BT 912 issue de la BT 824, située au lieudit Carrières des Maringouin à Cayenne, en vue d'y l'installer un bassin de récupération d'eaux pluviales, pour les besoins de l'opération d'ensemble du Transport Collectif en Site Propre.

ARTICLE 2 : **PRECISE** que dans son rapport référencé 2024-97302-08138 du 17 février 2025, le service des Domaines a estimé la valeur vénale de cette parcelle à QUATRE-VINGT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX EUROS (80 570 €) ;

ARTICLE 3 : DECIDE de céder à l'Etablissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane, la parcelle cadastrée BT 968 issue de la BT 884, située à la ZAC Tigre-Maringouins en vue d'aménager des îlots de logements et des voiries, au prix de CINQ CENT QUARANTE DEUX MILLE HUIT CENT EUROS

(542 800 €), fixé sur la base du rapport du pôle d'évaluation domaniale, référencé 2022-97302-7279 du 18 octobre 2022.

ARTICLE 4 : **INDIQUE** que la recette de cette transaction immobilière sera versée sur le chapitre 930 du budget de la Collectivité Territoriale, fonction 020, compte nature 775.

ARTICLE 5 : **AUTORISE** le Président de l'Assemblée de Guyane à signer au nom et pour le compte de la Collectivité Territoriale de Guyane tous les documents afférents à cette vente.

ARTICLE 6 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane.

24 POUR	M. Gabriel SERVILLE, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Philippe BOUBA, Mme Samantha CYRIAQUE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Karine CRESSON-IBRIS, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, M. Jean-Claude LABRADOR, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. Christian NOKO, Mme Marie-Lucienne RATTIER, M. Jocelyn Roger THERESE, M. Enrico WILLIAM, Mme Keena Annick LEONCE
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
NUL(S)	

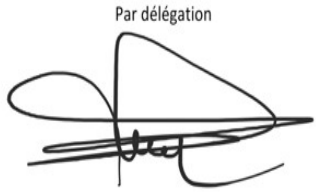
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 15 juillet 2025.

Date d'envoi en préfecture : 28/07/2025
Date de retour préfecture : 28/07/2025
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20250715-lmc174814-DE-1-1
Publiée le : 28/07/2025

* Le 1er Vice-Président

Par délégation



Jean-Paul FEREIRA